



BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION
« LA MAISON DES LYCEENS DE JOAN MIRO »

Il existe au sein du lycée EREA Joan Miro une association loi 1901 à but non lucratif qui a pour objectifs de promouvoir et de coordonner les activités extra scolaires des élèves « La Maison des lycéens de Joan Miro ».

La Maison des lycéens de Joan Miro est une association gérée par et pour les élèves. Elle est présente pour répondre à leurs envies d'activités lors des récréations et du temps méridien. Elle siège dans la salle « MDL ».

L'adhésion à la Maison des lycéens de Joan Miro est facultative mais devient obligatoire dès que l'élève souhaite bénéficier d'un prêt du matériel, bénéficier des ventes (boissons chaudes, barres de céréales, ...) et permet une réduction lors des sorties proposées.

Si vous souhaitez être membre et bénéficier pleinement de la Maison des lycéens de Joan Miro, il vous suffit d'acquiescer une cotisation volontaire de 5euros pour l'année scolaire.

Bulletin d'adhésion année scolaire 2026-2027

Nom.....Prénom.....Classe.....

Je souhaite adhérer : OUI NON

Joignez obligatoirement votre règlement au bulletin d'adhésion (à remettre au Conseiller Principal d'Education) :

Espèce Chèque (à l'ordre de la MDL du lycée EREA Joan Miro)

Charte des règles de vie de « la Maison des lycéens de Joan Miro » et de la salle MDL

Je m'engage à respecter les articles ci-dessous (articles complets au verso) :

- Article 1 – Adhésion

Article 2 – Démission – Exclusion - Radiation

Article 3 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

Article 4 – Réunion des élus de la MDL (Présence et modalités applicables aux votes)

Article 5 – Usage des locaux et matériels de la MDL

Article 6 – Modification du règlement intérieur

Fait à, le..... /..... /.....
Signature de l'élève Signature d'un responsable légal

Article 1 – Adhésion

L'accès à cette salle « MDL » est réservé aux lycéens.

L'association « la Maison Des Lycéens de Joan Miro » impose une adhésion pour participer à des projets ou pour le prêt de matériels mais l'accès à la salle MDL reste libre (adhésion non-obligatoire). Tout nouvel adhérent à l'association « la Maison Des Lycéens de Joan Miro » doit s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé lors de l'Assemblée Générale.

Article 2 – Démission – Exclusion - Radiation

La qualité d'adhérent se perd :

- . Par démission
- . Par exclusion définitive de l'établissement
- . Par radiation, pour non-respect des statuts ou règlements.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion ou de radiation.

Article 3 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes

Votes des membres présents pour établir le bureau (Président, Secrétaire, Trésorier)

Les membres présents votent à main levée. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le conseil.

Article 4 – Réunion des élus de la MDL (Présence et modalités applicables aux votes)

1- La présence de tous les membres élus est obligatoire à chacune des réunions, une éventuelle absence devra être justifiée.

2- Les décisions seront prises à la majorité simple des membres présents.

Article 5 – Usage des locaux et matériels de la MDL

La salle « MDL » se trouvant dans l'enceinte de l'EREA Joan Miro, le règlement intérieur du lycée s'y applique et quelques règles s'y ajoutent :

- Ouverture uniquement en la présence d'un adulte.
- Il est interdit de consommer (boisson ou/et nourriture) à l'extérieur de la MDL.
- Il est interdit de déplacer le mobilier.
- Il est demandé aux joueurs (Baby-foot, jeux de société) de respecter les autres élèves présents dans la MDL, en jouant calmement et courtoisement.
- Les balles de baby-foot et les jeux de société sont prêtés contre une carte d'adhésion à la MDL.
- Aucun échange d'argent ne sera réalisé à la MDL.
- La MDL sera fermée automatiquement à chaque constatation de non-respect de la propreté et/ou du matériel.

Article 6 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des membres présents.